

Déclaration relative à la protection de la vie privée de la Mutualité Libérale

1.	Déclaration relative à la protection de la vie privée : généralités.....	2
2.	Catégories de données à caractère personnel.....	3
3.	Catégories de personnes intéressées	4
a)	Non-membres.....	4
i)	Données à caractère personnel directes – affiliation à la ML	4
ii)	Données à caractère personnel indirectes – visiteur.....	4
b)	Membres	4
i)	Connexion au guichet électronique (ou e-guichet)	4
ii)	Données à caractère personnel du membre	5
1)	Vous identifier :.....	5
2)	Vous contacter de manière correcte et sécurisée :	5
c)	Prestataire de soins.....	5
(i)	Prestataire de soins – patient.....	5
d)	Travailleurs indépendants.....	6
4.	Responsable du traitement de vos données.....	7
5.	Objectifs et fondements du traitement des données à caractère personnel.....	8
a)	Généralités	8
b)	Assurance obligatoire.....	9
c)	Assurance complémentaire.....	10
d)	Assurance facultative	10
e)	Données que vous communiquez aux collaborateurs ML – correspondance.....	10
f)	Images de caméras de surveillance	11
g)	Enregistrement des conversations par chat.....	11
h)	Pour le traitement général de données en matière de sécurité sociale.....	12
6.	Durée de conservation des données	12
7.	Vos droits en tant qu'utilisateur.....	13

a)	Droit d'accès	13
b)	Droit de rectification ou d'adaptation de vos données	13
c)	Droit à l'effacement (droit à l'oubli)	13
d)	Droit à la limitation du traitement.....	13
e)	Droit à la portabilité des données	13
f)	Droit d'opposition.....	14
g)	Décision individuelle automatisée (profilage).....	14
8.	Exercice de vos droits	16
9.	Protection de vos données.....	16
10.	Échange de données	16
a)	Généralités	16
b)	Transfert aux collaborateurs – entités.....	17
c)	Communication à <i>d'autres</i> institutions de la sécurité sociale et le Registre national.....	17
d)	Sous-traitants des données à caractère personnel	17
e)	Demandes de parties tierces	17
f)	Secret professionnel	18
g)	Transfert des données au sein ou en dehors de l'UE.....	18
11.	Contact ou plainte	18
a)	Généralités	18
b)	Délégué à la protection des données	19
c)	Autorité de protection des données.....	19

1. Déclaration relative à la protection de la vie privée : généralités

- 1.1. La Mutualité Libérale (ci-après ML) aspire à vous informer de façon claire et transparente sur les données à caractère personnel qu'elle collecte et la façon dont elle les traitera et les utilisera.

- 1.2. La ML respecte votre vie privée conformément à la législation en vigueur et s'engage à garantir et à protéger votre vie privée, à quelque titre auquel vous visitez le site web et des autres canaux que ce soit.
- 1.3. Par ailleurs, cette déclaration à la protection de la vie privée vous informera au sujet des droits au respect de la vie privée dont vous disposez et la manière dont vous pouvez les exercer.

2. Catégories de données à caractère personnel

- 2.1. En tant qu'Union nationale et mutualité, la ML collectera certaines catégories de données à caractère personnel des personnes intéressées dans l'exécution de sa mission légale.
- 2.2. Les catégories sont :
 - Les données à caractère personnel ordinaires ;
 - o Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail...
 - Les données à caractère personnel sensibles ;
 - o Origine raciale ou ethnique, données génétiques...
 - Les données à caractère personnel relatives à la santé ;
 - o Résultats médicaux, données hospitalières, degré de dépendance...
 - Les données à caractère personnel relatives à la sécurité sociale ;
 - o Historique du chômage, attestations tiers payant...
 - Données émanant du Registre national – numéro de Registre national ;
 - o Toute donnée émanant du Registre national associée au numéro de Registre national...

3. Catégories de personnes intéressées

a) Non-membres

i) **Données à caractère personnel directes – affiliation à la ML**

Si vous visitez notre site web et si vous n'êtes pas un de nos membres, vous avez la possibilité de vous enregistrer et de vous affilier à la ML. Si vous êtes affilié à une autre mutualité, nous traiteront vos données suivantes, mais uniquement lorsque vous nous aurez formellement remis le formulaire d'affiliation en ligne :

- Nom et prénom ;
- Adresse ;
- Téléphone ;
- E-mail.

ii) **Données à caractère personnel indirectes – visiteur**

Outre les données que vous fournissez formellement (à l'affiliation), il existe des données que vous ne remettez pas explicitement et qui sont automatiquement collectées lorsque vous consultez le site web.

Les données indirectes sont :

- votre adresse IP ;
- le type de navigateur ;
- le système d'exploitation de votre ordinateur ;
- le nombre de visites et de pages consultées.

b) Membres

i) **Connexion au guichet électronique (ou e-guichet)**

L'inscription se fait sur le site www.ml.be.

Lorsque vous souhaitez, une fois affilié, avoir accès pour la première fois à vos

informations personnelle (e-guichet), vous devrez d'abord vous enregistrer et vous devrez vous connecter à l'aide de votre carte d'identité électronique.

La carte d'identité électronique ne sera indispensable qu'à la première connexion. Ensuite, vous pourrez consulter vos informations personnelles de façon simple et sécurisée à l'aide de votre adresse e-mail et du mot de passe de votre choix.

ii) Données à caractère personnel du membre

Si vous êtes membre affilié, vous aurez fourni vos données personnelles nécessaires à l'affiliation qui seront utilisées pour :

1) Vous identifier :

- Nom et prénom ;
- Nationalité ;
- Numéro de Registre national ;
- Date de naissance ;

2) Vous contacter de manière correcte et sécurisée :

- Numéro de téléphone ;
- Adresse ;
- Adresse e-mail ;
- Adresse IP ;
- Type de navigateur ;
- Système d'exploitation de votre ordinateur ;
- Mutualité régionale (vous recevrez ainsi les informations régionales sur les avantages, les activités et les nouvelles initiatives) ;
- Préférence linguistique (voir également notre politique de cookies -> <http://www.ml.be/fr/Legal/Pages/cookies.aspx>)

c) Prestataire de soins

(i) Prestataire de soins – patient

- Dossier médical global
- Partage des informations du patient, après consentement éclairé du patient

- Plate-forme E-health et plate-forme de soins

d) Travailleurs indépendants

Que vous soyez travailleur indépendant à titre principal ou à titre complémentaire, la ML remplira son rôle. Elle devra recevoir de la part de votre caisse d'assurances personnelle ou d'une caisse sociale, une attestation confirmant votre affiliation et votre activité d'indépendant. Les données à caractère personnel seront traitées à partir de cette attestation. Vous ne pourrez prétendre aux droits et services liés à la profession d'indépendant qu'une fois correctement inscrit auprès de la ML.

4. Responsable du traitement de vos données

Les données à caractère personnel que vous communiquez sur ce site sont traitées par l'Union nationale des Mutualités Libérales, rue de Livourne 25, 1050 Bruxelles, Belgique et/ou par la mutualité régionale à laquelle vous êtes affilié. Voir liste ci-dessous :

LM Antwerpen

Lange Nieuwstraat 109 – 2000 Antwerpen

03 203 76 00 – 03 225 02 35

info@lmpa.be

DPD : gdpr@lmpa.be

Centre de gestion de Namur

Rue Bas de la Place 35

5000 Namur

081 23 18 23 – 081 24 10 37

contact@mut409.be

DPD : sec409@ml.be

ML Brabant

Place de la Reine 51-52 – 1030 Bruxelles

02 209 48 11 – 02 219 01 54

info@mut403.be

DPD: herman.mennekens@mut403.be

ML Hainaut-Ouest

Rue Childéric 15

7500 Tournai

069 34 38 00 – 069 21 67 20

mutlib413@mlho.be

DPD : Carol.Flamand@mutualiteliberale-ho.be

LM West-Vlaanderen

Revillpark 1 – 8000 Brugge

050 45 01 00 – 050 45 01 02

info@lmwvl.be

DPD : gdpr@lmpa.be

ML Liège

Rue de Hermée 177 D

4040 Herstal

0800 14 448 – 04 253 22 02

secretariat@libramut.be

DPD: privacy@libramut.be

LM Oost-Vlaanderen

Brabantdam 109 – 9000 Gent

09 223 19 76

info.ov@lm.be

DPD : privacy.ov@lm.be

LM Limburg

Geraetsstraat 20 – 3500 Hasselt

011 29 10 00 – 011 22 20 67

info415@lm.be

DPD : gdpr@lmpa.be

ML Hainaut-Namur

Centre de gestion de La Louvière

Rue Anatole France 8-14

7100 La Louvière

064 23 61 90 – 064 23 61 91

contact@mut409.be

DPD : sec409@ml.be

LM Vlaams Gewest

Kalkoven 22 – 1730 Asse

02 452 90 10 – 02 454 06 70 – 02 452 62 20

info417@lm.be

DPD : gdpr@lmpa.be

ML Luxembourg
Avenue de la Gare 37
6700 Arlon
063 24 53 00 – 063 21 73 29
contact@mutualiteliberale.be
DPD : contact@mut418.be

De par les statuts de chaque mutualité, les membres qui s'affilient à la ML sont membres de la mutualité régionale qu'ils ont choisie et sont automatiquement affiliés à l'Union nationale des Mutualités Libérales et, le cas échéant, à la SM(A) (Société mutualiste).

5. Objectifs et fondements du traitement des données à caractère personnel

a) Généralités

Le traitement de vos données à caractère personnel est nécessaire pour :

- Vous identifier, vous contacter et vous conseiller correctement ;
- La gestion de vos dossiers ;
- La détermination de l'assurabilité dans l'assurance soins ;
- La collaboration avec la sécurité sociale.

En tant que mutualité , ML a les tâches principales suivantes :

- la participation à la mise en œuvre de l'assurance obligatoire des soins et prestations médicales (loi du 14 juillet 1994) ;
- l'indemnisation financière de ses membres pour les coûts résultant de la prévention et du traitement de la maladie et de l'invalidité ou de l'octroi de prestations en cas d'incapacité de travail ou en cas de situation favorisant le bien-être physique, psychologique ou social (il s'agit de l'assurance complémentaire, des services et prestations ML) ;
- fournir une assistance, des informations, des conseils et une assistance en vue de promouvoir le bien-être physique, mental ou social, y compris dans l'exécution des

tâches susmentionnées (art. 3 Loi du 6-8-1990 sur les mutualités et les Unions Nationaux des mutualités).

b) Assurance obligatoire

Dans ce cadre, la ML traite toutes les données à caractère personnel nécessaires pour mettre en œuvre les principales missions et finalités suivantes, que vous soyez un affilié des mutualités libérales ou un prestataire de soins :

Pour l'assurabilité des membres : gestion des droits au remboursement (intervention majorée et maximum à facturer) en soins de santé, en tant que titulaire ou personne à charge.

Pour les interventions en soins de santé en Belgique ou à l'étranger, en tant qu'affilié ou prestataire de soins : gestion de toutes les prestations de soins, de prévention et de fournitures, remboursables ou non, octroyées en Belgique ou à l'étranger par les prestataires agréés et institutions de soins agréées, et communiquées à la ML.

Pour les accords du médecin-conseil pour certains soins de santé et fournitures, en ce compris les dossiers de rééducation fonctionnelle.

Pour la gestion des dossiers d'indemnités : incapacité de travail, évaluation, trajet de réinsertion socioprofessionnelle, paiement.

Pour la gestion du contentieux : contestations à l'encontre de décisions de la ML ou de l'INAMI, récupération de paiements indus, récupération de soins de santé et des indemnités causés par un tiers responsable.

Pour l'information et l'accompagnement proactifs ou non des personnes, le cas échéant via le service social, pour leur permettre de faire valoir pleinement leurs droits et pour promouvoir leur bien-être physique, psychique et social.

Pour gérer vos contacts avec nos services, quel que soit le canal utilisé.

Pour la bonne gestion et l'amélioration de nos services et du système de la sécurité sociale et de la santé publique, et à la répression de la fraude, grâce à des audits, enquêtes, études et recherches scientifiques, statistiques et historiques et à des mesures de sécurité et de protection des données, des biens et des personnes.

Pour nous conformer à nos obligations légales, notamment en tant qu'organisme assureur vis-à-vis de l'Office de Contrôle des Mutualités, de l'INAMI et de la Banque-Carrefour de la sécurité sociale.

c) Assurance complémentaire

Par ailleurs, la ML offre à ses affiliés un complément à l'assurance maladie obligatoire. Vous pouvez ainsi bénéficier d'un large ensemble de services et d'avantages. La ML doit là aussi pouvoir traiter certaines données à caractère personnel. Étant donné qu'il s'agit d'une assurance « complémentaire », la ML se réserve le droit de collecter (préalablement) et de traiter des données à caractère personnel afin de pouvoir établir si une personne entre en ligne de compte pour un service ou avantage complémentaire. La ML peut vérifier si vous avez bien payé les cotisations ML avant de pouvoir bénéficier des services et avantages complémentaires (cf. assurance complémentaire).

d) Assurance facultative

En guise de services supplémentaires moyennant une cotisation en plus, il existe encore les assurances Hôpital Plus et Denta Plus. Pour ces deux assurances facultatives, nous devons réclamer les données à caractère personnel nécessaires au traitement et à l'évaluation de votre demande afin de savoir sous quelles conditions l'assurance peut être contractée :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| - Nom et prénom | - Numéro d'affilié à la ML* |
| - Adresse | - Système de paiement |
| - Date de naissance | (données financières pour |
| - Numéro de téléphone/GSM | virement ou domiciliation) |
| - Adresse e-mail | - Données médicales |
| - Numéro de Registre
National | (questionnaire médical) |

(*) La ML peut partager vos données à caractère personnel avec la SMA Hôpital Plus.

e) Données que vous communiquez aux collaborateurs ML – correspondance

Lorsque vous prenez contact oralement ou par téléphone avec un collaborateur de la ML, des informations pertinentes peuvent être enregistrées afin de créer un historique de contact ou de mieux faire correspondre nos services, par exemple. Cela s'inscrit également dans une politique de communication efficace. En enregistrant les informations, la ML évite

de devoir systématiquement vous réclamer les mêmes renseignements, permettant ainsi de gagner du temps et d'épargner des désagréments.

La correspondance écrite par courrier ou par e-mail est conservée en toute sécurité. Seuls les collaborateurs concernés sont supposés la consulter et la traiter dans le cadre de leurs missions. Ces données sont entre autres conservées pour répondre à l'administration de la preuve et pour assurer l'optimisation et la continuité de nos services.

f) Images de caméras de surveillance

La ML peut utiliser des caméras au sein et autour de ses agences et bâtiments. S'il s'agit de caméras de surveillance, la ML observera les règles légales. Nous indiquons la présence de caméras de surveillance à l'aide d'un autocollant clairement visible. Dans les autres cas, la ML respectera la législation sur la vie privée. Vous trouverez de plus amples informations sur ces textes de loi sur le site www.privacycommission.be.

Les enregistrements visuels des caméras de surveillance au sein et autour des bâtiments de la ML (dont la présence est signalée par un autocollant) sont conservés pendant maximum un mois.

Ce délai peut être plus long dans certains cas :

- si les images enregistrées sont utiles à l'administration de la preuve d'actes pour prouver une infraction ou une nuisance,
- pour prouver les dégâts ou pour identifier un auteur, un fauteur de troubles, un témoin ou une victime.

Pour toute question sur les images de caméras, contactez-nous à l'aide des coordonnées reprises au point 4.

g) Enregistrement des conversations par chat

La ML peut enregistrer les données communiquées lors d'une conversation par chat. Vous en serez toujours informé. Cela concerne l'amélioration de nos services, le respect des obligations légales ou l'administration de la preuve.

h) Pour le traitement général de données en matière de sécurité sociale

En tant qu'organisme collaborant avec la sécurité sociale, la ML est habilitée à communiquer, réclamer, adapter, etc., les données à caractère personnel sociales au sein et en dehors du réseau de la sécurité sociale. Par ailleurs, cela est en rapport étroit avec toutes les données conservées dans le Registre national.

Toutefois, le traitement de ces données est soumis à la surveillance des comités sectoriels de la sécurité sociale.

- Pour obtenir plus d'informations, nous vous renvoyons au site de la BCSS et de l'Autorité de protection des données (auparavant la Commission de la protection de la vie privée)
- <https://www.privacycommission.be/fr>
- <https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr>

6. Durée de conservation des données

Vos données d'identification sont conservées depuis votre inscription à la mutualité jusqu'à votre mutation pour une mutualité autre qu'une mutualité libérale, votre décès ou votre départ à l'étranger.

De manière générale, vos données sont conservées pendant 7 à 30 ans en fonction des directives et circulaires de l'INAMI que nous recevons, le point de départ de ce délai pouvant différer d'une législation à l'autre.

La ML ne supprimera les données à caractère personnel que lorsqu'il lui semblera qu'il ne sera plus utile ou justifié de les conserver.

Si vous souhaitez que la ML ne puisse plus utiliser vos données, vous pouvez, en vertu de vos droits en matière de protection de la vie privée (voir point 7), nous contacter à l'aide des coordonnées reprises au point 4.

7. Vos droits en tant qu'utilisateur

a) Droit d'accès

En tant que personne concernée, vous avez le droit de consulter les données qui vous concernent et qui sont traitées par la ML. Si vous en faites la demande, une copie de vos données à caractère personnel peut vous être fournie.

b) Droit de rectification ou d'adaptation de vos données

Il se peut que la ML ne dispose pas ou plus de données correctes. Vous pouvez toujours demander à rectifier ou à compléter ces données.

La ML attend également de ses membres qu'ils mettent spontanément à jour leurs données à caractère personnel lorsqu'un changement se produit dans leur situation (ex. : déménagement, changement d'état civil après un mariage, etc.).

c) Droit à l'effacement (droit à l'oubli)

Si vous soupçonnez ou constatez que la ML traite illicitement certaines de vos données à caractère personnel, vous pouvez demander à les faire effacer. Nous les supprimerons dès que possible si la raison est justifiée.

d) Droit à la limitation du traitement

Vous pouvez également demander à limiter le traitement aux données que vous savez correctes. La ML devra alors déterminer l'exactitude, la nécessité et la légitimité des « autres » données à caractères personnel avant de (continuer à) les traiter ou de les supprimer. Si cela arrive, la ML vous en informera avant de lever cette limitation du traitement.

e) Droit à la portabilité des données

Vous avez le droit de faire transmettre directement les données à caractère personnel que vous avez fournies à la ML à un tiers ou à vous-même, pour autant que la législation sur la protection de la vie privée ou d'autres règles légales l'en empêchent. En tant que mutualité, nous disposons en effet de données sensibles (ex. données relatives à la santé).

f) Droit d'opposition

Si vous n'êtes pas d'accord avec la manière dont la ML traite certaines de vos données, vous pouvez faire opposition. Ce ne sera possible qu'en présence d'une raison fondée qui justifie cette opposition. (Ex. lorsque le traitement de données n'est plus nécessaire aux objectifs définis).

g) Décision individuelle automatisée (profilage)

Vous faites l'objet d'une décision automatisée dans les cas suivants :

- attribution des codes titulaires CT1/CT2 qui permettent de déterminer les droits auxquels les bénéficiaires peuvent prétendre en matière de remboursement des soins de santé. Ces droits dépendent du régime auquel vous appartenez, de votre statut et de votre droit ou non à l'intervention majorée.
- attribution d'une intervention majorée (BIM) : en application de l'AR relatif à l'intervention majorée de l'assurance visée à l'article 37, § 19 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, certains assurés ont droit à une intervention majorée de la mutualité pour les prestations de soins de santé. Le droit à l'intervention majorée peut être accordé dans 2 situations différentes :
 - le droit automatique : sur la base d'un avantage ou d'une situation sans aucune demande des personnes concernées et sans examen de revenus
 - après examen de revenus : suite à l'introduction d'une demande officielle d'une personne qui fait partie du ménage BIM, la mutualité procède à un examen de revenus sur la base d'une déclaration sur l'honneur complétée par toutes les pièces justificatives nécessaires et signée par tous les membres du ménage BIM.

Dans le cadre de l'assurance maladie-invalidité, le droit à l'intervention majorée permet de prétendre :

- à un remboursement plus élevé des soins de santé et donc à une réduction des tickets modérateurs.
- à la réduction de la quote-part hospitalisation : la quote-part hospitalisation est le montant que l'assuré devra supporter dans le prix de la journée d'hospitalisation ; cette quote-part est réduite pour les bénéficiaires de l'intervention majorée.
- au bénéfice du tiers-payant : les assurés qui ont droit au régime préférentiel pourront sans autre formalité bénéficier du système de paiement direct des soins de santé par la mutualité au prestataire de

soins. Le droit au tiers payant est mentionné sur la carte isi+ ou sur une attestation délivrée par la mutualité.

- au maximum à facturer : certains assurés qui bénéficient de l'intervention majorée ne paieront pas plus qu'un plafond déterminé de tickets modérateurs par an.

Hormis l'intervention majorée de l'assurance soins de santé, le bénéficiaire de l'intervention majorée peut parfois prétendre à d'autres avantages financiers, réservés aux personnes qui répondent à certaines conditions de « qualité sociale » et de revenus :

- tarif social des transports en commun (TEC – SNCB – STIB – De Lijn)
- accès à l'intervention du fonds social mazout du CPAS
- tarif téléphonique social
- exonération de la taxe régionale bruxelloise
- avantages octroyés par certaines communes (gratuité des sacs poubelles ou réductions sur la taxe immondice)
- MAF : en principe, le maximum à facturer consiste en une aide financière pour les ménages devant faire face à des dépenses de soins de santé parfois importantes. Si les tickets modérateurs à votre charge dépassent un certain plafond, votre mutualité vous remboursera, automatiquement, à 100 % les tickets modérateurs qui dépassent ce plafond pour l'ensemble des prestations rentrant dans le cadre du maximum à facturer. Le plafond qui vous sera attribué dépendra des revenus de votre ménage (tel que constitué au Registre national au 1^{er} janvier et donc connu à votre administration communale), et ce sur la base des revenus perçus il y a trois ans. Il existe aussi un maximum à facturer spécifique pour les enfants et les enfants handicapés.
- déclaration d'accident : sur la base des informations obtenues via le système du tiers payant, un document de déclaration d'accident peut vous être envoyé d'initiative.
- décision de prise en charge/intervention suite à une notification par un prestataire ou une institution de soins
- blocage des indemnités en cas de prise en charge notifiée par un assureur accident du travail

Si vous n'êtes pas d'accord avec le déroulement d'un processus totalement automatisé, vous pouvez prendre contact avec la ML (voir point 4) pour demander une intervention d'un collaborateur de la ML ou pour indiquer la raison de votre contestation.

8. Exercice de vos droits

- 8.1. Si vous souhaitez exercer l'un des droits susmentionnés en matière de protection de la vie privée, vous pouvez toujours nous contacter (à l'aide des coordonnées reprises au point 4).
- 8.2. Soyez aussi exact que possible lorsque vous voulez exercer vos droits. Ce n'est que de cette manière que la ML pourra traiter précisément et correctement votre demande. Pour être certain que la personne concernée souhaite exercer ses droits en matière de protection de la vie privée, la ML peut réclamer une copie de la carte d'identité pour identification.

9. Protection de vos données

- 9.1. Nous prenons des mesures adéquates pour garantir la sécurité de vos données, en tenant compte de l'état de la technique, de l'ampleur et du contexte des finalités du traitement.
- 9.2. La ML prend des mesures de sécurité techniques, administratives et physiques pour protéger vos données à caractère personnel contre l'accès, l'utilisation et la divulgation non autorisés.
- 9.3. Ces mesures doivent nous permettre de protéger vos données à caractère personnel et de maintenir leur rigueur.

10. Échange de données

a) Généralités

Afin d'assurer des services optimaux et la simplification administrative, la ML se voit parfois dans l'obligation de partager vos données, d'une part avec ses propres collaborateurs et, d'autre part, avec des entités connexes, institutions de la sécurité sociale, pouvoirs publics, etc. Cet échange intervient dans l'exécution de nos missions légales en tant qu'union nationale et mutualité.

b) Transfert aux employés – entités

La ML ne transmet les données à caractère personnel qu'aux employés habilités dans le cadre des activités définies. Par exemple, vos données relatives à l'assurance facultatives (Hôpital Plus) sont communiquées à Hôpital Plus, rue de Livourne 25, 1050 Bruxelles. Si nécessaire, vos données seront transmises à certains ASBLs avec lesquels ML coopère.

c) Communication à d'autres institutions de la sécurité sociale et le Registre national

La ML reçoit et échange également des données à caractère personnel dans l'intérêt de la sécurité sociale. Pour un fonctionnement optimal, la ML partage des données avec d'autres institutions de la sécurité sociale (ONEM, INAMI, ONVA, etc.). Cet échange est régi par des lois et relève de la surveillance des instances compétentes. Les institutions doivent en effet être « habilitées » pour pouvoir communiquer des données vous concernant, sauf disposition contraire de la loi.

Par ailleurs, la ML est autorisée par Arrêté royal, dans l'exercice de sa mission légale, à réclamer des données au Registre national. Il s'agit d'une compétence très particulière qui s'inscrit dans l'intérêt de nos membres afin de vérifier si nos données sont à jour.

d) Sous-traitants des données à caractère personnel

Lorsque la ML partage vos données avec d'autres organismes ou parties, la ML est tenue de choisir des sous-traitants qui présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées, qui observent la législation et qui respectent les droits de nos membres.

e) Demandes de parties tierces

Lorsque la ML est sollicitée pour partager des données à caractère personnel de tiers (d'une personne, institution, pouvoirs publics...), elle ne pourra répondre à cette demande que (i) s'il existe une disposition légale, (ii) dans l'exécution d'un contrat, (iii) sur autorisation d'un comité sectoriel ou (iv) lorsque l'on vous en demande l'autorisation (explicite).

f) Secret professionnel

La ML et tous ses collaborateurs qui prennent connaissance d'informations sensibles et confidentielles dans l'exercice de leurs tâches, sont tenus au secret professionnel et doivent respecter un devoir de discrétion. Ces informations sont donc à manipuler avec précaution.

Les collaborateurs y sont tout d'abord liés par une obligation légale et ensuite par un accord de confidentialité imposé par la ML pour des raisons d'éthique.

g) Transfert des données au sein ou en dehors de l'UE

Vos données peuvent être transférées à l'étranger si cela est :

- prévu dans le cadre de l'assurance obligatoire
- nécessaire à l'exécution des mesures préalables à la conclusion du contrat, prises à votre demande
- nécessaire à la sauvegarde de votre intérêt vital
- nécessaire à la conclusion ou l'exécution d'un contrat conclu ou à conclure avec un tiers, dans votre intérêt

Ou si vous y avez consenti indubitablement.

11. Contact ou plainte

a) Généralités

Pour nous poser une question ou nous faire part d'une remarque, vous pouvez nous contacter :

- Par le biais d'un formulaire de contact en ligne (ex. <http://www.ml.be/Luxembourg/Contact/Pages/default.aspx>)
- Par courrier adressé à l'Union nationale des Mutualités Libérales, rue de Livourne 25, 1050 Bruxelles ou à votre mutualité régionale (voir adresses au point 4)
- Appeler le contact center (de votre mutualité régionale)
- Prendre rendez-vous (auprès de votre mutualité régionale)

- Par une session de chat (si cette fonction est disponible à votre mutualité régionale)
- Simplement passer à votre point de contact (mutualité régionale).

b) Délégué à la protection des données

Si les canaux susmentionnés ne vous apportent pas l'aide escomptée, vous avez également la possibilité de contacter le « Délégué à la protection des données » (DPD) de votre mutualité régionale ou de l'union nationale.

Deux possibilités s'offrent à vous :

Par écrit ou par e-mail : voir coordonnées au point 4

c) Autorité de protection des données

Outre la possibilité de vous adresser directement à nous, vous pouvez également prendre contact avec l'autorité de surveillance, l'Autorité de protection des données (auparavant : Commission vie privée).

- Coordonnées commission@privacycommission.be